



Bulletin d'engagement Balade Au Pays du Cheylard



Nom du conducteur : Prénom :

Adresse :
.....

CP : Ville :

☎ : Mail :

Declare avoir pris connaissance du règlement de la balade et m'engage à en respecter les clauses.

Noms et prénoms des accompagnateurs :
.....
.....

REPAS : X 20 € =€
+ Engagement 10 € = **10 €** Tee-shirt **10 €** S M L XL 2XL 3XL 4XL
Soit Total = €

VOITURE :
Marque : Modèle :
Année : N° immatriculation :
Compagnie d'assurance :
N° de permis de conduire du conducteur :
.....

📁 Joindre copies : Carte Grise, Permis de conduire, Assurance

Fait à :
Le : Signature

5ème Balade au pays Du Cheylard

Amis passionnés, rejoignez nous
pour une journée conviviale et riche
en émotions !! Etape à Mars

Balade réservée aux voitures de + de 25 ans

SAMEDI 10 JUIN 2017



Départ : 9 h Parking Super U le CHEYLARD
Repas : 12 h MARS
Arrivée : 17h PI Seignobos LAMASTRE



Renseignement au : 07 86 56 92 36
<http://boutieres-auto-passion.wifeo.com/>

INPS

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Présentation

Boutières Auto Passion avec la collaboration de l'Office de tourisme Intercommunalité Val'Eyrieux au Cheylard organise une balade touristique le samedi 10 Juin 2017.

Cette balade est ouverte à tous les particuliers ayant une voiture ancienne dont le modèle a été régulièrement commercialisé avant le 31 décembre 1990. L'organisateur se réserve le droit d'accepter des véhicules exceptionnels plus récents.

Le bulletin d'inscription et le présent règlement sont à télécharger sur :

<http://boutieres-auto-passion.wifeo.com/>

Date limite d'inscription : **vendredi 26 mai 2017**, nombre de participants limité à 50 voitures.

Bulletin et règlement signés à renvoyer par courrier à l'adresse voir bas de page.

ARTICLE 2 : Tarifs

Engagement du véhicule 10 € à quoi s'ajoute le prix du ou des repas suivant le nombre de personnes dans la voiture (repas 20€ / personne).

Ce prix comprend l'accueil, (le café + les croissants), le matin au parking de Super U ZI La Palisse à LE CHEYLARD, le repas de midi à MARS, le road book et une collation à l'arrivée au parking de LAMASTRE ainsi qu'une plaque souvenir.

ARTICLE 3 :

La manifestation se déroule en 2 étapes.

Le matin 60 km et l'après-midi 60 km.

Les consignes de sécurité figurent dans le road book remis à chaque équipe au départ.

L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter le code de la route.

L'Office de Tourisme Intercommunalité Val'Eyrieux au Cheylard ainsi que Boutières Auto Passion déclinent toute responsabilité relative aux incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir lors de cette balade.

En cas de problème technique ou abandon, merci de contacter l'équipe d'organisation.

N° de tél : Mano : 06 86 55 39 22 - Joris : 06 33 89 31 93 - Bruno : 07 86 56 92 36

ARTICLE 4 :

Accueil des équipages à partir de 8h00 sur le Parking Super U ZI La Palisse au CHEYLARD les équipages pourront faire le plein de carburant sur place. Accueil café et présentation du déroulement de la journée. Départ à 9h pour 60 kilomètres environ suivi d'une pause déjeuner à MARS « Quartier ST ROMAIN Le DESERT et pour clôturer la journée, arrivée des participants au Parking Place Seignobos à LAMASTRE après un parcours de 63 km environ.

Cette balade n'est pas une course de vitesse, mais plutôt un parcours à caractère touristique.

Un quizz vous sera remis, libre à vous de le compléter.

Le départ se fait toutes les minutes.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent, sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toute reproduction et diffusion de photographies de leur véhicule et/ou de l'équipage prises au cours de la manifestation, à la condition que celle-ci se cantonne à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

Fait à :

Le :

Signature : précédée de la mention Lu et Approuvé

Merci de bien vouloir **compléter et signer ce règlement, accompagné du bulletin d'engagement et du paiement** ; et de renvoyer le tout **avant le vendredi 26 mai 2017** à :

Boutières Auto Passion

Bellevue

07270 LE CRESTET

☎ : 07 86 56 92 36

Toute inscription incomplète ne sera pas retenue, aucune inscription ne sera enregistrée le jour de la balade c'est-à-dire le 10/06/2017.

(Le paiement par chèque est à établir à l'ordre de : Boutières Auto Passion)

ARTICLE 9 : Conditions d'annulation

Pour être prise en compte, toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou mail).

En cas d'annulation de votre part, compte tenu des réservations et des acomptes déjà versés aux différents établissements et du travail déjà accompli par l'organisation, les conditions de remboursement seront les suivantes :

Pour une annulation avant le 22 Mai 2017 : Retenue forfaitaire de 20€

Du 22 Mai 2017 au 5 Juin 2017 : Retenue de 75% des droits d'engagement et des repas.

Après le 5 Juin 2017 : Retenue de 100% des droits d'engagement et des repas.